HAMELET

Chés Brocheteux d'Hamelet
rue François Deroussen - Mairie d'Hamelet - 80800 HAMELET
Tél. : 06-28-36-72-26 (tel:06-28-36-72-26) - Email : jeanpierrediot@outlook.com (mailto:jeanpierrediot@outlook.com)
http://hameletpecheurs.com/ (http://hameletpecheurs.com/)

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 2ème catégorie :
- La Somme

Etangs : 12 hectares
- Etang Robert Bled (carpodrome)
- Sainte Marguerite,
- Etang Pierre Genois,
- Grand étang
- La Tourbière

Membres du bureau

Président
DIOT Jean-Pierre

Vice-Président
GAUMET Yves

Trésorier
LECAILLE Alain

Secrétaire
DEMARETZ Jean-Pierre

Types de pêche pratiqués

Services

Présentation

Dans un cadre verdoyant et calme, en vallée de Somme, vous pourrez pêcher en float-tube, barque avec rames ou moteur électrique sur certains étangs et rivière et même déposer votre embarcation à l'année pour un coût de 15 €.
L'association possède un étang gros poissons type carpodrome, sans cotisation supplémentaire où la pêche se pratique en no kill et la bourriche est interdite (Voir sur tableau d'affichage: jours et heures d'ouverture).

La pêche à carpe de nuit peut se pratiquer avec une option spécifique ainsi que sur réservation auprès de Monsieur de Monsieur TULIER Stéphane au 06 10 84 61 47.

La pêche du brochet est limité à 3 carnassiers par jour dont 2 brochets.

Pour plus de renseignements, n'hésitez à consulter le site internet de l'association: www.hameletpecheurs.com

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	110.00€	91.00€	28.00€	40.00€	7.00€	14.50€	35.00€
OPTIONS							
Carpe de nuit	30.00€	30.00€	30.00€	30.00€	-	30.00€	30.00€
Pêche embarquée	20.00€	20.00€	20.00€	20.00€	-	20.00€	20.00€
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-
Float-tube	20.00€	20.00€	20.00€	20.00€	-	20.00€	20.00€

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

La Caroline (Ex: "La Marine") - 6, PLACE ROGER SALENGRO - 80800 CORBIE -

Réglement

LES INTERDICTIONS :
• Baignade strictement interdite
• La pêche de la carpe est en no kill, les poissons seront remis à l'eau, après mensurations et photos.
• Interdiction formelle de déplacer un poisson de son milieu naturel.
• Feux de camp, barbecues directs sur terre et nuisances sonores interdits, (barbecues sur pieds autorisés).
• Hameçon double ou triple interdits (pêche de la carpe).
• Les poissons seront remis à l'eau avec délicatesse, sans mettre les doigts dans les ouïes, le marquage du poisson est interdit.
• Embarcations servent à la pose des repères, des lignes et à l'amorçage.
• Les déchets de toute nature seront ramassés et véhiculés par le pêcheur avant de quitter son poste.
• En fin de session, le poste devra être libre pour 10 heures. Le pêcheur devra être porteur de ce règlement.
• La coupe des branches est interdite

Sur certains parcours il est interdit :
- de rester dormir la nuit (installation de biwis ou tente de camping interdite).
- Barque interdite pour la dépose de lignes ou de repères.
- Pas de bourriche,
- Bas de ligne en tresse interdit.

Les enfants mineurs sont sous l'entière responsabilité des parents ou des accompagnants.

HAMELET

Chés Brocheteux d'Hamelet
rue François Deroussen - Mairie d'Hamelet - 80800 HAMELET
Tél. : 06-28-36-72-26 (tel:06-28-36-72-26) - Email : jeanpierrediot@outlook.com (mailto:jeanpierrediot@outlook.com)
http://hameletpecheurs.com/ (http://hameletpecheurs.com/)

Fiche Parcours

Grand étang

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 4.49 Ha

Type(s) de pêche :

Services :

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

2 lignes aux vifs sont autorisées pour la pêche des carnassiers
Je respecte les fermetures temporaires en temps d'alevinage, rempoissonnement et les dates particulières des concours.
Les barques des sociétaires, préalablement immatriculées auprès Jean-Pierre, doivent être amarrées dans la rivière SOMME aux emplacements prévus de la passerelle (bas de la rue Suzanne Potet) **et du pont à vaches** (bas de la rue du Pont).
Elles devront porter le n° d'immatriculation.
Je respecte les autres pêcheurs, le poisson, l'environnement : des poubelles sont à votre disposition.

Pêche à la carpe :
LES OBLIGATIONS
• 4 cannes (*tous modes de pêche confondus) au maximum autorisées.
• Hameçon simple autorisé et ardillon écrasé, bas de ligne en tresse interdit.
• Le jour, on pêche devant soi jusqu'à la moitié de l'étang (laisser le libre accès aux autres embarcations) et on utilise le « back lead » (noyage des lignes).
• Seules les esches végétales sont autorisées (bateau d'amorçage autorisé).
• Posséder une épuisette à grande ouverture et un tapis de réception.
• Seuls les biwis et tentes de couleur foncée sont autorisés.
• Les chiens tolérés sont tenus en laisse ou attachés dans les biwis ou tentes.
LES INTERDICTIONS
• Baignade strictement interdite
• La pêche de la carpe est en no kill, les poissons seront remis à l'eau, après mensurations et photos.
• Interdiction formelle de déplacer un poisson de son milieu naturel.
• Feux de camp, barbecues directs sur terre et nuisances sonores interdits, (barbecues sur pieds autorisés).
• Hameçon double ou triple interdits.
• Les poissons seront remis à l'eau avec délicatesse, sans mettre les doigts dans les ouïes, le marquage du poisson est interdit.
• Embarcations servent à la pose des repères, des lignes et à l'amorçage.
• Les déchets de toute nature seront ramassés et véhiculés par le pêcheur avant de quitter son poste.
• En fin de session, le poste devra être libre pour 10 heures. Le pêcheur devra être porteur de ce règlement.
Des contrôles seront effectués par les gardes-pêche

Après 1 avertissement, le non – respect de ce règlement entraine l'interdiction au pêcheur de pêcher la carpe aussi bien le jour que la nuit.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 mars -> 31 octobre

• Spécificité
Les carpistes de nuit sont priés de véhiculer leurs déchets.

Pour la pêche de nuit : (session de 5 jours maximum, soit 4 nuits). la nuit, les moins de 18 ans seront accompagnés d'un adulte. réserver votre poste au moins 48 heures à l'avance et prévenir en cas d'empêchement (M. DIOT Jean-Pierre, téléphone : 06 28 36 72 26).

• Options
Option carpe de nuit :

Carte Interfédérale : 30 €
Carte Majeure : 30 €
Carte Mineure : 30 €
Carte Femme : 30 €
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : 30 €
Carte Journalière : 30 €
Option pêche embarquée :
Carte Interfédérale : 20 €
Carte Majeure : 20 €
Carte Mineure : 20 €
Carte Femme : 20 €
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : 20 €
Carte Journalière : 20 €

- **Poissons présents :**

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

- **Techniques de pêche :**

Pêche à la carpe de jour , Pêche à la carpe de nuit , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

01 novembre -> 28 février

- **Options**

Option carpe de nuit :
Carte Interfédérale : 30 €
Carte Majeure : 30 €
Carte Mineure : 30 €
Carte Femme : 30 €
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : 30 €
Carte Journalière : 30 €
Option pêche embarquée :
Carte Interfédérale : 20 €
Carte Majeure : 20 €
Carte Mineure : 20 €
Carte Femme : 20 €
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : 20 €
Carte Journalière : 20 €

- **Poissons présents :**

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

- **Techniques de pêche :**

Pêche à la carpe de jour , Pêche à la carpe de nuit , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie